



Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est à lire dans son intégralité et à signer obligatoirement pour toute inscription aux accueils de loisirs.

En voici quelques points essentiels :

ARRIVÉES & DÉPARTS

Pour la sécurité des enfants, les arrivées et les départs sont contrôlés. Les personnes autorisées doivent présenter une pièce d'identité et être déclarées sur le fichier des personnes autorisées.

Dans l'intérêt des enfants, il est impératif de respecter les horaires d'accueil afin de ne pas perturber un groupe en activité et/ou de priver l'enfant d'une éventuelle sortie. Les arrivées tardives ou départs anticipés ne seront pas tolérés (sauf rdv médical ou impératif familial).

PÉNALTÉS

Dans les écoles, en cas de présence non réservée au périscolaire du soir le tarif journalier appliqué sera majoré de 50% et facturé.

Les enfants n'ayant pas de réservations **extrascolaires**, ou pour le **mercredi** ne seront pas acceptés.

En cas de récupération des enfants au-delà de l'heure de fin soit 18h30, le tarif journalier appliqué sera majoré de 50% et facturé, dans n'importe quel accueil (périscolaire et extrascolaire).

SANTÉ & SÉCURITÉ

Lors de toute inscription, une fiche sanitaire est à remplir par les responsables légaux qui s'engagent à donner et mettre à jour les informations sanitaires propres à l'enfant.

Toute particularité liée à la santé et au régime alimentaire de l'enfant est à signaler à l'équipe afin de prévoir le meilleur accueil possible (allergies, régimes alimentaires, difficultés motrices, troubles du comportement, besoins spécifiques, Projet d'Accueil Individualisé). Les traitements médicaux peuvent être administrés aux enfants sur demande des parents, exclusivement sur présentation d'une ordonnance médicale.

AFFAIRES À PRENDRE

Pour les différents accueils, la tenue des enfants doit être adaptée aux activités. Pour les mercredis et les vacances, certaines affaires spécifiques sont à prévoir :

3/5 ans : chaussons, gourde, doudou, tétine, tenue de rechange
3/12 ans : un sac adapté selon l'âge et la saison

- Été : gourde, casquette, maillot, serviette, crème solaire, lunettes de soleil
- Hiver : gourde, bonnet, gants, après-ski

Les affaires doivent être notées au nom de l'enfant.

La Maison Pour Tous n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels des enfants présents.

La plupart des bijoux représentant un danger en collectivité surtout pour les jeunes enfants, leur port est interdit durant les accueils de loisirs.

Le téléphone portable est interdit.

Objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs est une structure qui répond à des besoins pour les parents : besoin de garde ; besoin de sécurité pour les enfants mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs. L'accueil de loisirs revendique clairement une dimension éducative, au côté de la famille, premier lieu d'éducation de l'enfant, et de l'école, lieu de transmission des savoirs.

Dans le respect des grandes intentions éducatives de l'association, l'équipe pédagogique travaille à l'écriture et la mise en place d'objectifs :

ÉDUIQUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL ET AFFECTIF

ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ



Inscriptions & Réservations

Les accueils de loisirs sont ouverts à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, en fonction des places disponibles et des priorités données par communes participants au financement des accueils de loisirs. Les enfants de moins de 3 ans doivent être obligatoirement scolarisés depuis le mois de septembre de l'année scolaire en cours.

Les enfants aux besoins spécifiques, porteurs de handicap, sont accueillis avec un protocole adapté. Un rdv en amont aura lieu avec la famille et l'équipe de direction.

UN ENFANT N'EST ADMIS QU'APRÈS CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET.

Les pièces ou informations suivantes seront à fournir lors de la première inscription :

- Dossier de renseignement et fiche sanitaire remplis et signés
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile » de l'enfant
- Attestation de quotient familial de la CAF du mois en cours, ou dernier avis d'imposition
- Bons vacances CAF (le cas échéant)
- Règlement intérieur signé

Une fois le premier dossier d'inscription réalisé et transmis au secrétariat, une ouverture de session est réalisée afin de permettre d'effectuer les réservations en ligne sur l'Espace Famille. Pour un renouvellement d'inscription, seules les pièces nécessaires à la mise à jour seront demandées. L'adhésion à l'association est obligatoire. L'adhésion est annuelle et nominative. Son prix est fixé à 12 euros par enfant, valable du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur, s'acquitter des frais de réservation et d'adhésion, mettre à jour leurs informations sur leur Espace Famille (Changement de QF, santé, coordonnées, Personnes Autorisées...).

LES MODALITÉS DE RÉSERVATIONS

RÈGLEMENT TOTAL À LA RÉSERVATION
INSCRIPTION DÉFINITIVE

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES
DANS LA PÉRIODE PRÉVUE AUX RÉSERVATIONS.

ANNULATION : TOUTE ANNULATION SERA FACTURÉE, SAUF POUR RAISONS MÉDICALES, SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF.



MAISON POUR TOUS EVIAN
SECTEUR ENFANCE
2024-2025



Accueils de loisirs
PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES
3/12 ANS



MAISON POUR TOUS
EVIAN-LES-BAINS
alfa3a
accueillir
associer
accompagner

MAISON POUR TOUS EVIAN
4 AVENUE ANNA DE NOAILLES
74500 EVIAN-LES-BAINS

04.50.75.19.69
evian.mpt@alfa3a.org

enfance-jeunesse.alfa3a.org/etablissements/maison-pour-tous

Le p riscolaire

6/10 ANS



LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI
du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
DE 16H30   18H30

Ecoles  l mentaires des Hauts d'Evian, du Centre, de la D tanche et du Mur Blanc.

16H30-17H00 : L'HEURE DU GO TER

Les familles sont tenues de fournir un go ter  quilibr    leurs enfants.

17H00-18H30 : L'HEURE DES ACTIVIT S

Les enfants sont initi s   de multiples pratiques sportives, culturelles et artistiques. Ils participent   diff rents projets tout au long de l'ann e : d coration de la MPT, concours en tout genre, P ris'cup...

Les enfants ne peuvent  tre r cup r s qu'  partir de 17h00.

D LAIS DE
R SERVATION : 72H



Les mercredis

3/12 ANS

MERCREDIS P RIODES SCOLAIRES
du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

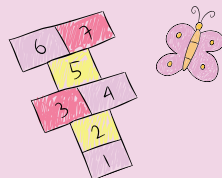


MAISON POUR TOUS - VILLA DOLLFUS

Les programmes d'activit s sont construits sur une p riode et s'articulent autour de th matiques diff rentes tout au long d'ann e.

Des temps forts r guli rs sont propos s en lien avec les th matiques : visites, spectacles, interventions, etc.

Les enfants et les familles sont invit es   participer   de nombreux projets au cours de l'ann e : le March  des Lutins, le Carnaval d'Evian, la Kermesse de fin d'ann e...



LES FORMULES D'ACCUEIL

Journ e :
7h30-18h30

1/2 journ e avec repas :
7h30-13h30 ou 11h20-18h30

1/2 journ e sans repas :
7h30-11h20 ou 13h30-18h30

ARRIV ES & D PARTS

ACCUEIL DE 7H30   9H
ACCUEIL DE 17H   18H30

11h20 et 13h30 pr cises
pour les 1/2 journ es

R SERVATIONS JUSQU' U
JEUDI 12H POUR LE
MERCREDI SUIVANT

Les vacances scolaires

3/12 ANS

AUTOMNE
du 19 octobre au 4 novembre 2024
FIN D'ANNEE
du 30 d cembre 2024 au 6 janvier 2025
HIVER
du 22 f vrier au 10 mars 2025
PRINTEMPS
du 19 avril au 5 mai 2025
 T 
  partir du 5 juillet 2025

Au cours de chaque p riode de vacances, les activit s de l'accueil de loisirs s'articulent   la semaine, autour de th matiques particuli res permettant la d couverte culturelle, sportive, artistique et celle du territoire proche. Un temps fort est propos  chaque semaine : sortie culturelle, sportive, spectacle ou autre.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Maison pour Tous
OU
 coles publiques d'Evian



LES FORMULES D'ACCUEIL

Inscriptions   la semaine pour les
3/12 ans, en journ e compl te avec
repas et go ter, de 7h30-18h30.
Inscriptions   la journ e pour les
3/5 ans, avec repas et go ter, de
7h30   18h30.

ARRIV ES & D PARTS

ACCUEIL DE 7h30   9H
ACCUEIL DE 17h   18h30

P RIODES D'INSCRIPTIONS

Petites vacances : Ouverture 3
semaines avant le premier jour des
vacances, le mardi matin, d s 9h.
Cl ture 8 jours avant le premier
jour des vacances, le samedi  
12h00.

Grandes vacances : Ouverture 6
semaines avant le premier jour des
vacances, le mardi matin, d s 9h.
Cl ture 3 semaines avant le
premier jour des vacances, le
samedi   12h.

